



AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE
DÉROGATION MINEURE
DM-16-22, DM-20-22, DM-21-22,
DM-22-22, DM-23-22, DM-24-22,
DM-25-22.**

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **19 avril 2022 à 19 h**, à la salle du Pavillon de l'île, située au 480, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

1. DM-16-22

Emplacement

Adresse : 160, rue Doyon
Demandeur : Danolo construction inc.
Lot : 6 448 049

Nature de la demande

- Permettre l'implantation d'une construction unifamiliale isolée avec une marge avant minimale de 8,2 mètres au lieu de 10,25 mètres comme prescrit.

2. DM-20-22

Emplacement

Adresse : 19, rue Martin
Demandeur : Donald Dubuc
Lot : 4 280 590

PUBLIC NOTICE

**REQUESTS FOR
MINOR EXEMPTION
DM-16-22, DM-20-22, DM-21-22, DM-
22-22, DM-23-22, DM-24-22,
DM-25-22.**

PUBLIC NOTICE is given, that at a regular sitting to be held on **April 19, at 7 p.m.**, at the salle du Pavillon de l'île located at 480 Boulevard D'Youville, Châteauguay, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision on the requests for a minor exemption mentioned below.

During this sitting, any interested person may be heard by the municipal council in regard to these requests.

1. DM-16-22

Location

Address: 160, rue Doyon
Enquirer: Danolo construction inc.
Lot: 6 448 049

Nature of the request

- Allow the siting of a detached single-family construction with a minimum front setback of 8.2 metres instead of 10.25 metres, as stipulated.

2. DM-20-22

Location

Address: 19, rue Martin
Enquirer: Donald Dubuc
Lot: 4 280 590

Nature de la demande

- Permettre la construction d'un bâtiment principal de l'usage « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée avec une superficie d'implantation minimum de 68,84 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés comme prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H-100.

3. DM-21-22

Emplacement

Adresse : 29, rue Dorais
Demandeur : Kirk Johnstone
Lots : 6 106 058 et 6 108 360

Nature de la demande

- Permettre une marge arrière minimale de 3,26 mètres au lieu de 6 mètres pour un bâtiment principal de la classe d'usage « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée situé à l'intérieur de la zone H-735.

3. DM-22-22

Emplacement

Adresse : 140, rue de Liège
Demandeur : Sandra Walker
Lot : 4 405 502

Nature de la demande

- Permettre l'agrandissement de l'espace de stationnement situé en cours avant et la construction d'un trottoir en cour latérale ayant comme effet de porter la superficie minimale d'espace vert à 11% en cour avant et latérale alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 30%.

Nature of the request

- Allow the construction of a main building which is an isolated structure of the "Single-family dwelling (H1)" use category, with a minimum lot area of 68.84 square metres instead of 70 square metres, as prescribed in the use and standards table for zone H-100.

2. DM-21-22

Location

Address: 29, rue Dorais
Enquirer: Kirk Johnstone
Lots : 6 106 058 et 6 108 360

Nature of the request

- Allow a minimum rear setback of 3.26 metres instead of 6 metres for a main building which is an isolated structure of the "Single-family dwelling (H1)" use category, located within zone H-735.

3. DM-22-22

Location

Address: 140, rue de Liège
Enquirer: Sandra Walker
Lot: 4 405 502

Nature of the request

- Allow the expansion of the parking area located in the front yard and the construction of a sidewalk in the side yard, which would result in there being a minimum green space area totalling 11% in the front and side yards, whereas the current regulation requires a minimum green space area of 30%.

- Permettre une distance minimale de 0 mètre entre le trottoir et la ligne de terrain latérale alors que la réglementation en vigueur exige une distance minimale de 0,75 mètre.

4. DM-23-22

Emplacement

Adresse : 159, rue Principale
Demandeur : Josée Foucault
Lots : 6 107 574

Nature de la demande

- Permettre un nombre minimum de 3 cases de stationnement alors que la réglementation municipale en permet un minimum de 7 cases pour un usage de la classe « Commerce de voisinage ».

5. DM-24-22

Emplacement

Adresse : 200, boulevard Brisebois
Demandeur : Stéphanie Castaño
Lot : 6 105 597

Nature de la demande

- Permettre une marge avant minimale de 9,5 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone P-750 exige une marge avant minimale de 12,2 mètres.

6. DM-25-22

Emplacement

Adresse : 325, rue Brault
Demandeur : Julien Cousineau
Lot : 5 142 335

- Allow a minimum distance of 0 metres between the sidewalk and the side lot line whereas the current regulation requires a minimum distance of 0.75 metres.

4. DM-23-22

Location

Address: 159, rue Principale
Enquirer: Josée Foucault
Lots: 6 107 574

Nature of the request

- Allow a minimum number of 3 parking spaces whereas the municipal regulation allows a minimum of 7 spaces for the "Local business" use category.

5. DM-24-22

Location

Address: 200, boulevard Brisebois
Enquirer: Stéphanie Castaño
Lot: 6 105 597

Nature of the request

- Allow a minimum front setback of 9.5 metres whereas the use and standards table for zone P-750 requires a minimum front setback of 12.2 metres.

6. DM-25-22

Location

Address: 325, rue Brault
Enquirer: Julien Cousineau
Lot: 5 142 335

Nature de la demande

- Permettre un empiètement du stationnement de 140 % (± 11 mètres) au lieu de 50 % (3,8 mètres) du stationnement dans la marge avant prescrite à la grille des usages H-817 face à la rue Taylor (article 5.3.20.3 premier alinéa du règlement Z-3001);
- Permettre une largeur minimale de 6,7 mètres au lieu de 8 mètres d'un accès servant à la fois à l'entrée et la sortie de véhicules face à la rue Taylor (article 11.1.9 j) du règlement Z-3001);
- Permettre un espace de stationnement situé dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal en cour avant face à la rue Taylor alors que le règlement le prohibe (article 5.3.20.3 du règlement Z-3001);
- Permettre un empiètement du stationnement de 72 % (± 11 mètres) au lieu de 50 % (3,8 mètres) du stationnement dans la marge avant prescrite à la grille des usages H-817 face à la rue Brault (article 5.3.20.3 du règlement Z-3001);
- Permettre un ratio 1,4 case au lieu de 1,5 case de stationnement (7 cases au lieu de 8 cases) pour un bâtiment principal de la classe d'usage « Habitation multifamiliale (H3) » de structure isolée (article 11.2.1 point 3) du règlement de zonage Z-3001);

Nature of the request

- Allow an encroachment of 140% (± 11 metres) of the parking area instead of 50% (3.8 metres) of the parking area into the front setback prescribed in use table H-817 opposite Rue Taylor (article 5.3.20.3, first paragraph of by-law Z-3001);
- Allow a minimum width of 6.7 metres instead of 8 metres for a driveway used for vehicles entering and exiting opposite Rue Taylor (article 11.1.9 j) of by-law Z-3001);
- Allow a parking area located in the extension of the side walls of the main building in the front yard opposite Rue Taylor whereas the by-law prohibits it (article 5.3.20.3 of by-law Z-3001);
- Allow an encroachment of 72% (± 11 metres) of the parking area instead of 50% (3.8 metres) of the parking area into the front setback prescribed in use table H-817 opposite Rue Brault (article 5.3.20.3 of by-law Z-3001);
- Allow a 1.4 instead of 1.5 parking space ratio (7 spaces instead of 8 spaces) for a main building that is an isolated structure of the "Multi-family dwelling (H3)" use category (article 11.2.1 point 3 of zoning by-law Z-3001);

- Permettre que les manœuvres de stationnement se fassent à même la rue Brault au lieu que les manœuvres se fassent hors rue pour un bâtiment de la classe d'usage « Habitation multifamiliale (H3) » de structure isolée (article 11.1.9 b) du règlement de zonage Z-3001).

Donné à Châteauguay, ce 31 mars 2022.

La greffière adjointe,



Rebecca Monaco, avocate

Allow parking maneuvers to be carried out on Rue Brault instead of being done off-street for a building that is an isolated structure of the “Multi-family dwelling (H3)” use category (article 11.1.9 b) of zoning by-law Z-3001).

The present text is not official; thus, the French version prevails.



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 31 mars 2022, le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM-16-22, DM-20-22, DM-21-22, DM-22-22, DM-23-22, DM-24-22, DM-25-22 à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 31 mars 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 31 mars 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate